# humanitas

## Vol. III

IMPRENSA DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
COIMBRA UNIVERSITY PRESS

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA

INSTITUTO DE ESTUDOS CLÁSSICOS

# HVMANITAS

VOLUME III

COIMBRA

MCML-MCMLI

# Crítica bibliográfica

## TEXTOS

Cornelii Taciti *Dialogus de oratoribus*, *de vita lulii Agricolae liber*, *de origine et situ Germanorum liber*. **Recensuit** MAXIMUS LENCHANTIN DE GUBERNATIS. **Augustae Taurinorum in aedibus 10. Bapt. Paraviae et sociorum 1949.**

**Cette nouvelle édition critique des œuvres mineures de Tacite, due à l'éminent latiniste de l'Université de Pavie M. Lenchantin de Gubernatis, forme trois fascicules coquets du Corpus scriptorum Latinorum Paravianum. Disons-le tout de suite, il y aurait eu avantage à les réunir en un seul volume, car en les publiant séparément, l'éditeur s'est vu obligé à répéter, dans la bibliographie de l'Agricola et de la Germanie, les éditions complètes de Tacite dont il a placé la liste en tête du Dialogue des orateurs et à citer trois fois les contributions à la critique du texte relatives à la fois au Dialogue, à l'Agricola et à la Germanie. Les préfaces respectives renseignent avec soin et compétence sur les manuscrits, leur filiation et la valeur à attribuer à chacun, et l'on doit féliciter, notamment, M. Lenchantin d'avoir remplacé par un stemma simplifié, mais parfaitement suffisant, l'enchevêtrement de celui que M. Robinson a dressé des sources manuscrites de la Germanie, en s'obstinant à ramener, par toutes sortes d'arguties, à deux les trois branches de la tradition. Puis, M. Lenchantin fait l'historique des éditions imprimées qu'il soumet à un examen judicieux. Le texte des trois traités repose tout entier sur des copies récentes du 15e siècle d'un seul et même original du 9e, le codex Hersfeldensis, sauf que huit feuillets intacts et deux palimpsestes de ce dernier ont été conservés par le manuscrit de Iesi, écrit par l'humaniste Stefano Guarnieri, qui les y avait insérés. La transmission est donc bien**

précaire et, ce qui plus est, elle est hérissée de fautes. Dès lors, il s'est accumulé, au cours des siècles, une quantité invraisemblable de conjectures que M. Lenchantin ne pouvait reproduire toutes dans son apparat critique. Force lui était donc de se contenter d'un choix qui, s'il n'emporte pas toujours l'adhésion, fournit cependant les données essentielles pour le contrôle du texte tel qu'il l'a établi et pour permettre aux étudiants des séminaires de philologie classique de refaire après lui, pour leur compte, le travail de *Y emendatio,* ce qui sera pour eux une excellente initation à la critique verbale.

Les observations ci-après donneront une idée des difficultés multiples avec lesquelles M. Lenchantin s'est trouvé aux prises.

Dans le Dialogue des orateurs 26,1 : omisso *opimo* illo et perfectissimo genere eloquentiae, les prédécesseurs de M. Lenchantin ont abandonné la leçon la mieux attestée *opimo* au profit de la variante *optimo* d'un seul témoin des plus médiocres, le codex Urbinas. Lui-même défend *opimo* par cette remarque pertinente: *opima* enim appellatur copiosa dictio et opulenta, cui opponitur eius gracilitas, *opimo* n'est donc pas inférieur, quant au sens, à *optimo*, d'où il s'ensuit qu'il convenait de lui accorder la préférence en tant que «lectio reconditior». La même substitution de *optimus* à *opimus* se rencontre, du reste, chez Plaute, Gapt. 281.

On louera aussi M. Lenchantin d'avoir maintenu, dans l'Agricola 21,1 : ita *honor et aemulatio* pro necessitate erat, la leçon de la première main du Hersfeldensis, car la correction de $H^2$ *honoris aemulatio*, qui a passé dans les copies de la Renaissance, est une interpolation manifeste. On se trouve en présence d'un hendiadys, exactement comparable à Tac. Germ. 12,1: corpore infames *caeno ac palude (—caeno paludis)...* mergunt, ou Ann. 12,27: *veteranos coloniamque (—veteranorum coloniam)* deduci impetrat.

Dans d'autres cas, par contre, M. Lenchantin ne me paraît pas avoir pris le bon parti. Je n'en signalerai ici qu'un seul, à savoir Germanie 4, 2 : unde habitus quoque corporum, *quamquam* in tanto hominum numero, idem omnibus. La variante *tamquam*, qui se lit dans la marge de V et dans n et i, a pour elle le témoignage de Rodolphe, moine du couvent de Fulda au 9e siècle, qui a transcrit textuellement notre passage dans sa «Translatio Sancti Alexandri» d'après un manuscrit autre que le Hersfeldensis. Elle est, au surplus, corroborée par Tac. Hist. 1,8: et hic quidem Romae, *tamquam* in tanta multitudine, habitus animorum fuit; voir, à ce sujet,
B. Axelson, Einschränkendes *tamquam*, Eranos 1944, 47 ss. Les prétendues analogies, sur lesquelles s'est fondé Gudeman pour défendre *quam-*

*quam*, comme p. ex. Germanie 14,2: nam epulae et *quamquam* incompti, largi tamen apparatus pro stipendio cedunt, sont d'une tout autre nature et n'ont aucune force probante.

Voyons à présent quelle est l'attitude de M. Lenchantin à l'égard de certains passages corrompus de nos trois traités dont la restitution est particulièrement controversée. Je les cite sous la forme sous laquelle ils se présentent dans les manuscrits.

Dialogue des orateurs 5,4: *et* ego enim, quatenus arbitrum litis huius *inveniri* non patiar Maternum societate *plurimum* defendi, sed ipsum solum *apud eos (apud ipsos* d) arguam.

La correction *plurium* au lieu de *plurimum*, proposée par Pithou, est évidente et a été universellement adoptée; c'est un type de fautes fréquent, comp. p. ex. encore Dial. 14,4 *plurimum* c d au lieu de *plurium* rell. Le même Pithou a supprimé *et* au début de ce passage et en cela aussi il a été suivi avec juste raison par la plupart des éditeurs. On aimerait à savoir, pourquoi M. Lenchantin a cru pouvoir conserver cet *et* qui ne se justifierait que s'il était repris, dans la suite, par un autre *et* ou par *nec.* Gudeman explique la faute par une dittographie, la phrase précédente se terminant par *possit.* Je pense plutôt, pour ma part, qu'un copiste, ayant écrit par erreur *posset* au lieu de *possit*, aura ajouté après coup en surcharge au-dessus de la désinence de ce *posset* fautif la correction *it* qu'un autre aura insérée devant *-et* au lieu de la lui substituer.

Le sens du membre de phrase qui commence par *quatenus* n'est pas clair et, de toute façon, *inveniri* est en l'air. Il serait oiseux de discuter la douzaine de conjectures toutes plus ou moins arbitraires qu'énumère l'apparat critique de la grande édition de Gudeman. Disons seulement que M. Lenchantin, en écrivant inveniri *<patior>,* non patiar, n'apporte pas non plus de solution satisfaisante, car si quelque copiste avait passé, par ce que l'on appelle un saut du même au même, de *patior* à *patiar*, ce saut aurait entraîné, du même coup, la disparition de *non* qui, pourtant, a subsisté.

Enfin, *apud eos,* incontestablement fautif, a fait, lui aussi, l'objet d'une foule de tentatives de restitution *(apud te eo* Muret, *apud vos* Lipsius, *apud nos* John, *apud eum* Spengel, *apud hos* Peterson, *apud te* coarguam Weissenborn etc.). L'hypothèse la plus plausible me paraît celle d'Andresen, Wochenschr. f. klass. Philol. 32 **0915**), 310, qui considère cet *apud eos* comme une répétition de *apud eos* qu'on lit au commencement du chapitre 5 :.in quibus manifestum est alteram *apud eos* partem gratia praevalere. Tel est aussi l'avis de M. Lenchantin, mais à la différence

d'Andresen, qui croit que les mots répétés indûment se sont introduits à une place où, auparavant, il n'y avait rien et qui les supprime donc purement et simplement, M. Lenchantin suppose que l'intrusion de *apud eos* a délogé une parcelle· de texte, en l'espèce *eo.* On ne voit guère de raison qui milite en faveur de l'une des deux parties de l'alternative plutôt que de l'autre, mais, en tout cas, la notation de M. Lenchantin *[apud] eo[s]* est ambiguë et il eût mieux valu imprimer: ipsum solum *<eo>* arguam, sauf à préciser dans l'apparat critique : *<eo>* | *apud eos (apud ipsos* d) codd.
Dialogue des orateurs 7,2: tum mihi supra tribunatus et praeturas et consulatus ascendere videor, tum *abire* quod, si non *in alio (in albo* v) oritur, nec codicillis datur nec cum gratia venit.

La plupart des éditeurs se sont rangés à l'opinion de Pithou qui suppose que, au lieu de l'incompréhensible *abire,* l'original de la main de Tacite portait *habere.* C'est que, en latin vulgaire, *doleo, floreo, teneo* se prononçaient *dolio, florio, tenio* icomp. Appendix Probi 55 *vinea* non *vinia,* 63 *cavea* non *cavia*, 65 *brattea* non *brattia*, 66 *cochlea* non *coclia*, 72 *lancea* non *lancia* etc.), si bien que les désinences de ces formes coïncidaient avec celles de *audio, dormio,* d'où la tendance des verbes de la deuxième conjugaison à passer à la flexion de ceux de la quatrième. Témoin, p. ex., *habire* chez Diehl, Inscr. Lat. christ, vet. 2175, *havite* ibid. 334*g, habiens* ibid. 504. La substitution de *abire* à *habere*, dans notre passage du Dialogue des orateurs, indiquerait que la faute remonte à l'antiquité, où les textes étaient reproduits sous la dictée qui n'était plus pratiquée au moyen âge. M. Lenchantin a préféré corriger *abire* en *adiré,* intervention très légère, certes, mais qui porte à faux. Ce qui, au dire d'Aper, ne vous est conféré par aucun brevet ni ne vous vient à la suite d'une faveur accordée par l'empereur, c'est le génie. Or, le génie, on le possède ou on ne le possède pas, mais on ne peut pas y accéder *(adiré).*

Quant à *in alio*, qui a toujours à nouveau tracassé les éditeurs successifs, il semble bien que ce soit encore Pithou qui ait touché juste en restituant *in alvo,* conjecture d'ailleurs anticipée sous la graphie *in albo* par le copiste du manuscrit v. Le génie est inné *(in alvo oritur), in avio*, proposé par M. Lenchantin, qui explique: h e. in secessu, ut decet poetas, lui a été probablement suggéré par la réminiscence du fameux passage du Dialogue chap. g,6: adice quod poetis, si modo dignum aliquid elaborare et efficere velint, relinquenda conversatio amicorum et iucunditas urbis, deserenda cetera officia utque ipsi dicunt in nemora et lucos, id est in solitudinem secedendum est, remarque à laquelle fait allusion Pline le Jeune, epist. 9, 10, 2: itaque poemata accrescent, quae tu inter nemora et lucos commo-

**dissime perfici putas. Mais, dans le texte qui nous occupe ici, il n'est pas question des poètes. Au contraire, Aper exalte l'éloquence et soutient que celui qui est destiné à être un orateur, n'a que faire des jouissances éphémères que procure la poésie. Il s'agit du génie oratoire qu'on n'acquiert ni en se retirant dans la solitude ni d'aucune autre façon, si la nature vous l'a refusé, s'il n'est pas né avec vous.**

**Dialogue des orateurs** 13,4: **quod adligati *cum* adulatione nec imperantibus umquam satis servi videntur nec nobis satis liberi ?**

**M. Lenchantin retient inchangée la leçon des manuscrits *cum* adulatione, non pas, sans doute, qu'elle lui ait paru saine, mais parce que aucune des conjectures mentionnées dans son apparat critique ne mérite d'être prise en considération. Il en est une, cependant, qu'il a omis de citer et qui, sans s'imposer, est, à tout le moins, bien séduisante. C'est celle de Meiser *summa* adulatione.**

**Dialogue des orateurs** 31,7: **neque enim sapientem informamus neque Stoicorum comitem, sed eum qui quasdam artes *audire* omnes *liberaliter* debet.**

***audire] haurire* Lipsius et tous les autres éditeurs, y compris M. Lenchantin. *liberaliter*| *libare* Acidalius suivi par Bekker, *liberaliter <libare>* Lenchantin, *libare leviter* Sillig, *libare literas* E. Thomas.**

***libare* fournirait un bon sens, mais ne permettrait pas de rendre compte de la genèse de la faute, *liberaliter <libare>,* qui échapperait à cette objection, se heurterait à cette autre que, *libare* «goûter à quelque chose, ne faire qu'effleurer» impliquant une atténuation vis-à-vis de *haurire* «sepénétrer de, approfondir», *liberaliter libare* constituerait une contradictio in adiecto. *libare leviter* satisferait au sens, mais insuffisamment aux exigences paléographiques, et la même remarque s'applique à *libare literas.* Ici encore, M. Lenchantin a eu le tort de ne pas faire cas d'une solution à laquelle je n'hésite pas à décerner la palme : sed eum, qui *quas dicebam* artes haurire omnes liberaliter debet (Andresen).**

**Dialogue des orateurs 40, 2 : sed est magna illa et notabilis eloquentia alumna licentiae, quam stulti libertatem vocabant, comes seditionum, effrenati populi incitamentum, sine obsequio, *sine servitute*, contumax, temeraria, arrogans.**

**Tous les efforts des philologues pour tirer au clair l'inintelligible *sine servitute* ont été vains et l'on approuvera M. Lenchantin de n'avoir adopté aucune de leurs conjectures. C'est lui-même qui pourrait bien, cette fois, avoir trouvé le mot de l'énigme. Au lieu de substituer à *servitute* quelque autre terme comme *severitate* (Puteolanus, Pithou, Peter, Andresen, John, Gudeman), *lenitate* (Peerlkamp), *sanitate* (Orelli), *virtute* (Wittich),**

*veritate* (Steiner, Nipperdey, Baehrens, Halm, Joh, Müller, Wolff), *suavitäte* (Mähly), *reverentia* (Peterson), de supprimer *sine servitute* (Ritter) ou de lui préposer *non* (Döderlein), il obtient le sens voulu par l'adjonction de *iuris,* en s'appuyant sur le rapprochement de Quintilien, inst. orat. 2,16,g : ut se ipsi homines *ad servitutem iuris* adstringerent. A première vue, il est vrai, la disparition de *iuris* pourrait sembler difficile à expliquer, mais à y regarder de plus près, ce scrupule s'évanouit. Si, par une faute des plus fréquentes, le copiste de l'archétype de nos manuscrits avait reporté sur *iuris* la désinence *de* ■*servitute,* en écrivant *sitie servitute iure*, il en résultait deux groupes de lettres contigus *(-tute iure)* dont la ressemblance devait faciliter l'omission de l'un par haplographie.

Agricola 24, 1 : quinto expeditionum anno *nave prima* transgressus ignotas ad id tempus gentes crebris simul ac prosperis proeliis domuit.

Il est surprenant que M. Lenchantin interprète d'abord *nave prima* par *primus nave*, puis hasarde néanmoins la correction *nave e ripa* (sc. Ciotae). Si l'intégrité du texte était assurée, l'idée de voir dans *nave prima* une espèce d'hypallage pour *primus nave* serait fort séduisante. Mais M. Lenchantin semble n'avoir pas pu se défendre du sentiment que cette présomption n'est pas à l'abri du doute et c'est ce qui l'aura incité à recourir subsidiairement à une conjecture. Or, comme l'a bien vu Madvig, Adversaria critica 1,147 [s] ? *transgressus* exige un complément qui doit se cacher précisément dans *nave prima.* Tacite doit avoir indiqué le nom de l'estuaire qu'Agricola franchit dans l'expédition dont il est question ou bien l'endroit que son raid se proposait d'atteindre. C'est dire que la tentative de justifier la leçon *prima nave* était d'avance vouée à l'insuccès et qu'il faut rejeter de même toutes les corrections qui ne fournissent pas le complément indispensable de *transgressus* comme p. ex. *aestate prima* (Peerlkamp), *vere primo* (Becker), *nave una* (J. B. Bury, Journal of Roman Studies 1g22, 57 ss.), *navigatione prima* «dès que la navigation fut ouverte, dès que la saison permit de mettre à la voile» (W. H. Semple, Class. Review 1g2g, 214), *nave e ripa* (Lenchantin). Restent *navi in proxima* (Rigler, Wex), *in Clotae proxima* (Nipperdey), *Sabrinam* (Madvig), entre lesquels j'incline à opter avec Louis Havet, Manuel de critique verbale p. 3g1, § 1541 pour *Sabrinam.* La faute, bien entendu, ne serait pas d'ordre paléographique; on aurait affaire à une interpolation consciente d'un copiste qui, ne voyant pas qu'il s'agissait d'un nom propre, aurait cherché à donner à ce mot inconnu une apparence de sens en lui substituant *nave prima.*

Agricola 28,1 : occiso centurione ac militibus, qui ad tradendam disciplinam inmixti manipulis exemplum et rectores habebantur, tres liburnicas adactis

per vim gubernatoribus ascendere et uno *remigante*, suspectis duobus eoque interfectis, nondum vulgato rumore ut miraculum praevehebantur.

La leçon *remigante* peut-elle se défendre? Presque tous les éditeurs et critiques modernes soutiennent la négative, d'où un nombre déconcertant de conjectures. Voici d'abord celles qu'énumère M. Lenchantin : *remigrante* (Puteolanus), *regente* (Döderlein), *renavigante* (Mützell), *remeante* (Peerlkamp), *morigerante (Wex), <retro> remigante* (Gudeman). J'en connais, en plus, les six suivantes: *rem agente* (J. H. Iliffe, Glass. Review 4¹ [¹7 ⁷9²71⁷- ˢ*)j *remig<ium gubern>ante* (M. Spilman, Class. Philology 24 [1929], 376 ss ; le copiste, par suite de discontinuité d'attention, aurait sauté une série de lettres qu'il venait d'écrire à la ligne précédente : *per VlM GUBERNatoribus), se mergente* (G. Ammon, Philol. Wochenschr. 49 [⁷9²9[ ⁹ ¹^49(⁹ *repugnante* (W. Morell, Rhein. Mus. 78 [1929], 112), *rem repigrante* «en faisant de l'obstruction« (F. Walter, Wiener Studien 35 [1937], 195 s ), *re negante* (G. A. Lynch, American Journal of Philology 1944, 246). Gomme on le voit, les uns supposent que l'un des trois pilotes réquisitionnés aurait cédé à la contrainte, les autres qu'il aurait opposé de la résistance. La suite du récit de Tacite semble donner raison à ces derniers: amissis *per inscitiam regendi* navibus . .. primum a Suebis, mox a Frisiis intercepti sunt. Si les navires furent perdus parce qu'il n'y avait personne qui sût faire la manœuvre, il faut croire que les trois pilotes avaient été mis à mort par les émeutiers, deux parce qu'ils s'étaient rendus suspects, le troisième pour avoir, dès le début, refusé ses services. Cette constatation ne condamne pas seulement une partie des corrections, mais aussi la tentative de M. Lenchantin de justifier la leçon traditionnelle *remigante.* En outre, son explication : uno e gubernatoribus remum a tergo navigii positum regente, qui gubernaculi vice apud antiquos fungebatur est gratuite, *remigare* n'ayant jamais signifié autre chose que «ramer», c'est-à-dire «faire avancer une embarcation à coups de rames»; en parlant d'un pilote maniant le gouvernail, Tacite n'eût pu dire que *gubernante.* La traduction de M. Ernout, Revue de philol. ¡930, 167 qui croit possible, lui aussi, de maintenir *remigante :* «sous la conduite d'un seul pilote», ne fait que masquer la difficuité. D'autre part, même la moins invraisemblable des restitutions basées sur l'hypothèse du refus catégorique de l'un des pilotes, celle de Morelt *repugnante,* reste trop problématique pour qu'on puisse lui donner son adhésion. Dans ces conditions, il faut se résigner à un non liquet.

Agricola 31,4: nos integri et indomiti et in libertatem, non in paenitentiam *laturi*, primo statim congressu ostendamus, quos sibi Calidonia viros seposuerit.

Il me paraît impossible de contester que la tradition manuscrite de ce passage ne soit altérée. La remarque de M. Lenchantin qu'il suffirait de sous-entendre, d'après le contexte, *n os* devant *laturi* pour que tout fût en ordre, ne saurait être invoquée comme preuve du contraire, car le nominatif *nos* au début n'autorise nullement à suppléer par la pensée un accusatif *nos* dans la suite. Mais la restitution demeure incertaine, *certaturi* ou *dimicaturi*, envisagés par Halm, sont en dehors de toute probabilité paléographique. Contre < *arma* > *laturi,* proposé par Mohr, Wölfflin, Kleine Schriften p. 51 objecte avec raison qu'on attendrait *arma ferentes.* Quant aux autres conjectures, citées ou non dans l'apparat critique de M. Lenchantin, comme p. ex. *la< bora >turi* (Wex), *<bel> laturi* (Weinkauff, approuvé par Wölfflin l. c.), *ituri* (Breithaupt, Philol. Wochensehr. 47 [1927] 381), *<aemu> laturi* (Borleñs, ibid. 991 s.), on ne voit guère de critère permettant de faire parmi elles un choix motivé, de sorte qu'il faut laisser la chose en suspens.

Germanie 2,3 : ceterum Germaniae vocabulum recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint: ita nationis nomen, non gentis evaluisse paulatim, ut omnes primum *a victore* ob metum, mox etiam a se ipsis invento nomine Germani vocarentur.

On sait que ce passage a été le point de départ de discussions'sans fin sur l'origine du nom des Germains, considéré tour à tour comme germanique, gaulois ou latin. La solution du problème dépend en premier lieu de la question de savoir, si la leçon *a victore*, suspectée déjà par Leibnitz, puis de nouveau par Jacob Grimm, selon lesquels Tacite aurait écrit *a victo*, peut être conservée. M. Lenchantin reproduit tel quel le texte des manuscrits. Serait-ce parce qu'il ne voyait pas la nécessité d'y apporter un changement ou bien simplement parce que la correction *a victo*, même sous la forme «perfectionnée» *a victo*, re<or>, que lui a donnée Otto Hirschfeld, Kleine Schriften p. 357, ne l'aurait pas convaincu? On ne saurait le dire, attendu qu'il n'use pas du procédé qui consiste à marquer d'une croix les fautes demeurées rebelles à une restitution plausible. Quoi qu'il en soit, il y a faute. Gela ressort des trois arguments difficilement réfutables que voici. Premièrement, *ob metum*, partout ailleurs chez Tacite, a le sens passif «à cause de la peur qu'on ressent» et non le sens actif «à cause de la peur qu'on inspire» (au total huit exemples). Si donc les premiers Germains qui avaient franchi le Rhin et chassé les Gaulois de la vallée de la Meuse étaient dénommés Germains *ob metum*, ce nom devait leur avoir été donné par les Gaulois. En second lieu, *a se*

*ipsis* ne pouvait pas être opposé à *a victore*, car le vainqueur, c'étaient justement les Germains eux-mêmes. Tertio: comment les Germains, qui avaient vaincu et refoulé les Gaulois riverains du Rhin, auraient-ils pu semer la terreur parmi ceux-ci en prenant eux-mêmes le nom de Germains qui, en ce cas. eût été un mot germanique, donc incompréhensible aux Gaulois ?

Que faut-il maintenant penser des deux corrections *a victo* et *a victo re <or> ?* De prime abord, la seconde semble avoir le pas sur la première parce qu'elle permettrait de mieux rendre compte de l'origine de la corruption, *-OR* étant sujet à être omis devant *OB metum.* Mais peut-être n'est-ce là qu'une apparence et *a victo* n'a-t-il guère moins de chances d'être la bonne leçon que *a victo, re<or>.* Les contraires logiques étant étroitement associés dans notre esprit et chaque terme du couple qu'ils forment tendant, dès lors, à évoquer l'autre, il nous arrive de dire *avant* au lieu de *après*, *devant* au lieu de *derrière*, *droit* au lieu de *gauche* et vice-versa. De même, les copistes de manuscrits latins, qui épelaient mentalement le texte de leur modèle, confondaient parfois *minus* et *magis*, *parvus* et *magnus*, *extra* et *intra* et ainsi de suite (voir* à ce sujet, Diels, Deutsche Literaturzeitung 42[e] année [1921], 457 ss.). On concevrait donc fort bien que, par suite d'une telle propension, *a victore* eût supplanté *a victo.*

Pour mémoire, je joins encore aux deux conjectures *a victo* et *a victo*, *re<or>y* seules enregistrées dans l'apparat de M. Lenchantin, celle de R. Meissner, Rhein. Mus. 88 (1g39), 379 ss. *a viciniore* «von den mit ihnen in näherer Berührung stehenden Galliern», expressément recommandée par E. Bickel, ibid. p. 384, dont je ne partage pas l'avis. Ge qui mérite d'être relevé, toutefois, c'est que Meissner table aussi sur le fait que le nom des Germani est d'origine gauloise.

Germanie 38,2: apud Suebos usque ad canitiem *horrentem capillum retro sequuntur (sequentem* 1).

L'état de la tradition manuscrite ne laisse guère d'espoir de retrouver la leçon originale, l'accord n'ayant pas même pu être fait sur le siège de la faute. La conjecture de M. Lenchantin horrentem capillum retro *partiuntur*, comme les autres qu'il a réunies dans son apparat, cloche sous le rapport paléographique et, ce qui plus est, elle ne satisfait même pas au sens. Tacite a voulu dire, sans doute, que les Suèbes avaient coutume de r a m e n e r leur chevelure en arrière pour se donner un air redoutable (comp. Quintilien, inst. orat. 11,3,160: capillos a fronte contra naturam retro agere, ut sit horror ille terribilis). Mais que signifierait «ils p a r t a g e n t leurs cheveux en arrière»? Or, s'il est sans intérêt d'accroi-

tre le nombre des corrections entachées à priori d'invraisemblance, il n'est surtout pas légitime, en bonne méthode, d'en admettre une dans le texte, ce que M. Lenchantin a fait ici de la sienne.

Dans une édition nouvelle des trois traités de Tacite, la bibliographie de M. Lenchantin devra subir quelques retouches. On a déjà signalé l'inconvénient quLrésultait de leur publication séparée, à savoir la necessité de répéter nombre de données bibliographiques. Cette répétition a, en outre, entraîné certaines erreurs et surtout des inconséquences. C'est ainsi que, dans l'édition du Dialogue des orateurs, on trouve cité Iustus Lipsius, Taciti opera omnia, Antverpiae 1574, dans celle de l'Agricola Iustus Lipsius, Taciti opera omnia, Antverpiae 1607, enfin, dans la Germanie Iustus Lipsius, Taciti opera omnia, Antverpiae 1574 ( 1-581. 1585. 1588. 158g. 1600. 1608), c'est-à-dire M. Lenchantin cite la première fois la première édition donnée par Lipsius en !574, la seconde fois la première de ses éditions posthumes, parue en 1607, la troisième fois, enfin, la première édition de 1574 et celles qui l'ont suivie jusqu'à la première posthume de 1607 (et non 1608), en omettant celles de 1584 et de 15g5. Dans la bibliographie du Dialogue et dans celle de la Germanie figure Gabriel, Brotier, Taciti opera, Parisiis 1771, dans celle de l'Agricola Gabriel Brotier, Taciti opera, Parisiis 1792. Je ne connais que la première en 4 volumes gr. in-4⁰, Paris 1771, et une seconde en 7 volumes i n 1 2 ⁻, Paris 1776. Bibliographie du Dialogue: Taciti quae extant ed. Imman. Bekker, Berolini 1825, bibliographie de l'Agricola: Taciti quae extant ed. Imman. Bekker, Lipsiae 1831 ; la bibliographie de la Germanie ne mentionne ni l'une, ni l'autre. Celle de 1825 n'était qu'une édition in usum scholarum ex recensione I. A. Ernesti. Dans l'énumération des éditions du Dialogue, on lit: H. Goelzer, Parisiis 1887. 1910. 1922, dans la bibliographie de l'Agricola : H. Goelzer, Tacite, Vie d'Agricola, Paris 1922, dans celle de la Germanie: H. Goelzer,... La Germanie... par H. Goelzer, H. Bornecque, G. Roland, Paris 1922. Ces indications appellent les rectifications suivantes: L'édition du Dialogue de 1922 ne continue pas celles de 1887 et de 1910, lesquelles ont paru chez Hachette et ne comprennent que le Dialogue, tandis que celle de 1922 fait partie de la collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé par la société d'édition «Les Belles Lettres», et réunit le Dialogue des orateurs, la vie d'Agricola et la Germanie sous le titre: Tacite, Dialogue des orateurs, Vie d'Agricola, La Germanie, Paris 1922. Dialogue des orateurs, texte établi par H. Goelzer et traduit par H. Bornecque (2ᵉ éd. par les mêmes Paris 1g36), Agricola, texte établi par H. Goelzer et

traduit par G. Rabaud (non Roland; réédité, après la mort de Goelzer par E. de Saint-Denis, Paris 1942), Germanie, texte établi et traduit par H. Goelzer. Références à mettre à jour: Bibliographie de la Germanie: Taciti Germania herausgegeben und übersetzt von E. Fehrle, München 1935. C'est la deuxième des éditions procurées par Fehrle; une quatrième a paru à Munich en 1944. loh. Gasp. Orelli, Taciti opera, editio altera, vol. 11: Germania ed. H. Schweizer-Sidler, Berolini 1887. L'édition de la Germanie par Schweizer-Sidler a paru pour la 8e fois, revue par Ed. Schwyzer, à Halle en 1923. Lacunes à combler: Dans la bibliographie du Dialogue figure (on ne sait pas très bien pourquoi) Th. Birt, Zu Senecas Tragoedien, Rhein. Mus. 1879, p. 509. Manque, par contre, Th. Birt, Marginalien zu lateinischen Prosaikern, Philologus 83 (!927), 163*172 (article, où sont examinés 27 passages du Dialogue). Bibliographie du Dialogue : Ed. Wölfflin, Bursians Jahresberichte 1874. 1875. 1876. 1877. 1879. Bibliographie de l'Agricola : Ed. Wölfflin, Jahresbericht über Tacitus 1877/80, Jahresbericht über die Fortschritte der klass. Altertumswissenschaft 1879, p. 215 sqq. Bibliographie du Dialogue : G. Helmreich, Jahresbericht über Tacitus, Bursians Jahresbericht t. 39,91 ss. et t. 62 (à corriger en 72), 124 ss. On se demande, pourquoi M. Lenchantin ne cite les comptes-rendus de Wölfflin dans les Jahresberichte de Bursian que dans sa bibliographie du Dialogue et, en partie, dans celle de l'Agricola et pourquoi ceux de Helmreich, qui a pris la succession de Wölfflin, ne figurent que dans celle du Dialogue (et encore de façon très incomplète, deux sur cinq), alors que l'un et l'autre ont rapporté sur l'ensemble des travaux philologiques relatifs à Tacite. Et pourquoi aucun des rapporteurs ultérieurs (Ed. Wolff, K. Hemme, H. Drexler, F. A. Marx et E. Köstermann) n'est-il mentionné? Somme toute, un renvoi à Köstermann, Bursians Jahresbericht t. 282, p. 78, qui les nomme tous, eût pu suffire, mais était indispensable. Je fais, bien entendu, la part de la difficulté exceptionnelle qu'il y avait à se documenter en Italie durant les années de la guerre et du premier après-guerre, et je reconnais volontiers que M. Lenchantin s'est efforcé de la surmonter dans toute la mesure du possible.

En résumé, nonobstant les menues réserves que j'ai été amené à formuler, on saluera avec satisfaction et avec reconnaissance ces trois fascicules dont on peut attendre d'excellents services pratiques pour l'enseignement universitaire que la pénurie de textes d'auteurs classiques, appropriés à ses besoins, avait fini par gêner considérablement.

Neuchâtel.

MAX NIEDERMANN.